PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 7 DÉCEMBRE 2023 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Madame Marie-Claude Klenner, Monsieur Laurent Arman, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Conseillers;
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;
Excusés :
Monsieur Benoît Deghorain, Madame Marinella Cramarossa, Conseillers;
Absent :
Monsieur Thomas Ferrari, Conseiller;

Conseil communal du 7 décembre 2023

à 19h00

Salle B - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Interpellation citoyenne

Le Conseil communal est invité à entendre l'interpellation citoyenne relative au nouveau projet de lotissement situé aux rues V. Larock et F. Gobiet à Ressaix.

M. Devin invite Mme Vandekerckhove à prendre la parole.

« Mesdames *et Messieurs les Conseillers,*
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Monsieur le Bourgmestre,

L'aménagement territorial de Ressaix nous inquiète fortement.

La densité d'habitants fera bientôt perdre l'âme de notre beau village.

Le nouveau projet de lotissement de la Société Huyzentruyt nous tracasse sur différents points :

1. *La mobilité et le stationnement*
- *Avez-vous tenu compte des problèmes de stationnement déjà bien présents dans tout le village sans même l'ajout des nouveaux lotissements (Papillons inclus) ?*
- *Ces problèmes de stationnement vont, sans conteste, engendrer des soucis de mobilité. Même si nous adhérons à la mobilité douce que vous développez actuellement, êtes-vous bien conscient de la réalité actuelle ?*
- *Sera-t-il encore possible à un bus de 18m de circuler dans nos voiries ?*

2. *Les inondations et l'égouttage*
- *Avez-vous connaissance des problèmes d'inondations déjà présents dans le village ?*
- *Pourquoi construire dans la partie inondable du terrain alors que la législation en la matière a été renforcée suite aux inondations catastrophiques de juillet 2021 et qu'il y a lieu d'anticiper les risques futurs dans le cadre du dérèglement climatique ?*
- *Avez-vous vérifié l'entièreté de l'égouttage ?*
- *Ce dernier est-il capable d'accueillir toutes les eaux usées des nouvelles constructions ?*

3. *La promiscuité*

- *Avez-vous pensé aux conséquences d'une telle promiscuité entre les habitants sur ce terrain enclavé (du lotissement et même avec les anciens) ? Les parcelles projetées par la Société Huyzentruyt sont en effet minuscules pour des logements destinés à des familles. Pour rappel, il s'agirait de maisons de quatre chambres.*

4. *La biodiversité*

- *Etes-vous conscients du risque de phagocytage de toute forme de biodiversité au sein de notre village ?*
- *Que va devenir l'ensemble de la faune et la flore présente actuellement sur le terrain ?*
- *A l'heure où l'Europe et la Région disposent d'une politique en matière de biodiversité, le maintien d'un espace vert aménagé au centre du village n'est-il pas essentiel afin de préserver la nature ?*
- *Ressaix ne devrait-il pas disposer d'un parc pour ses habitants et ses écoliers ?*

Pour clôturer,

- *Ne craignez-vous pas que Ressaix devienne une cité-dortoir ?*
- *Pourquoi construire de nouveaux logements alors que ceux du site dit « Les Papillons » ne sont même pas tous vendus et qu'un projet conséquent, à moins de 2 kilomètres, sur le site de la centrale électrique de Péronnes, va accueillir 300 logements et 750 habitants ? Si la réhabilitation de cette friche industrielle s'inscrit bien dans la politique de la Région de valorisation de ce type de terrain, pourquoi encore sacrifier une énième zone agricole ?*

M. Devin invite Mme Davoine à répondre.

Mme Davoine prend la parole.

« Madame, je vous remercie pour votre intervention et pour les remarques que vous portez à notre connaissance, au nom des riverains de votre quartier. Après la récolte des avis et des remarques des citoyens, le dossier aurait dû être proposé au Conseil pour présenter les résultats de l'enquête publique et recueillir l'avis uniquement sur la création de voiries. Le dossier n'est pas encore passé en Conseil car le demandeur, vu les résultats d'enquête public et l'avis défavorable de l'IDEA, a sollicité une réunion avec les services technique et urbanisme. Lors de cette réunion, le demandeur a annoncé qu'il allait modifier son dossier. Il est par ailleurs en contact avec l'IDEA pour le problème d'égouttage. Le dossier est donc en stand-by actuellement. Nous ne sommes pas tenus par un délai impératif car nous sommes dans la phase « décret voirie », qui n'est pas assortie de délais de rigueur. Les délais de rigueur reprendront une fois le passage en Conseil communal. Il appartiendra alors au demandeur de choisir la procédure qu'il voudra suivre pour modifier son projet :
- soit une renonciation au dossier et la réintroduction d'une nouvelle demande ;
- soit demander des plans modificatifs.
Dans les deux cas, le dossier reprendra à zéro (enquête, avis à solliciter, passage au Conseil communal…) avant d'être envoyé au Fonctionnaire délégué et de repasser au Collège communal. Si le projet actuellement proposé est bien situé dans une zone d'habitat, donc urbanisable, et si les densités recommandées pour cette zone sont respectées, il doit cependant être examiné en fonction des avis reçus dont, je le rappelle défavorable d'IDEA, et défavorable de la CCATM qui s'est exprimée à l'unanimité, mais aussi en fonction du bâti existant et du cadre de vie qu'il peut offrir ».

M. Devin remercie Mme Davoine.

Mme Vandekerckhove souhaite prend à nouveau la parole et remercie Mme L'Echevine. Elle exprime son enthousiasme sur le fait que le dossier n'avance pas de manière positive.

« Nous sommes nombreux à estimer qu'il existe des alternatives crédibles à la bétonisation excessive de notre cadre de vie. Plusieurs options sensées au niveau environnemental, sociétal mais aussi intergénérationnelle pourraient être envisagées dans ce lieu situé en plein centre de notre village, en voici quelques-unes :

- *La plantation d'arbres et de haies ;*
- *La réalisation d'un parc publique avec des bancs et un boulodrome pour nos aïeuls mais aussi un espace ludique pour nos enfants*
- *L'aménagement d'un canisite*
- *La poursuite d'aménagements de sentiers pédestres et cyclables*
- *La création d'un jardin partagé de légumes et petits fruitiers*

Cet endroit pourrait d'ailleurs être exploité par nos écoles et garderies afin d'y développer de multiples projets environnementaux (comme des hôtels à insectes, des nichoirs, ...) mais aussi sportifs.
Par ailleurs, la ville de Binche possède 2 parcs publiques. Ressaix qui est la 2ème commune la plus peuplée de l'entité, n'en dispose d'aucun !
Pour le côté budgétaire, sachez qu'en 2022, la Ville de Braine-le-Comte, a racheté un terrain appelé « la Fosse Albecq »et a répondu à un appel à projet de la Région wallonne intitulé « Maillage vert et bleu en milieu urbain ». Celui-ci permet de s'adapter aux changements climatiques et de favoriser l'accès à la nature pour les citoyens et les acteurs locaux tout en garantissant une meilleure gestion du cycle de l'eau. Cet aménagement fut presque entièrement financé par la Région wallonne, avec un subside de 440.000 €.
Le Cabinet Tellier de l'environnement nous précise que le dernier appel à projets de cette série devrait s'ouvrir prochainement et concernera la végétalisation à l'échelle d'un quartier.

Pourquoi pas à Ressaix ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Bourgmestre, soyez créatifs ! Nous comptons sur vous afin de maintenir et aménager nos espaces verts et nous sommes disposés à vous y aider !
Merci ».

M. Devin remercie Mme Vandekerckhove et précise qu'il ne s'agit pas d'un projet de la Ville de Binche mais bien d'un projet déposé par un promoteur. Par ailleurs, il indique que de nombreux projets ont été entrepris et réalisés à Ressaix pour une amélioration d'espaces publics, notamment au niveau de la rue de la Station. Il indique enfin que Ressaix n'est pas la 2ème plus grande entité en terme du nombre de population de Binche mais la 3ème, au coude-à-coude, avec d'autres entités et derrière Leval et Binche.

Interpellation

FINANCES

2. Notification de la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2023 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2023 en date du 30 septembre 2023. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 6.190.247,59 €.

Prise de connaissance

SUBSIDES

3. Subsides 2023 - Demande d'agréation "Lion's Club Binche Alliance" - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la demande d'agréation pour l'année 2023 de l'association "Lion's Club Binche Alliance".

Accord à l'unanimité

4. Subsides 2023 - Demande d'agréation "Les Djônes dè l'Guinguette" - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la demande d'agréation pour l'année 2023 de l'association "Les Djônes dè l'Guinguette".

Accord à l'unanimité

5. Asbl "Office du Tourisme de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2022 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2022 par l'Asbl "Office du Tourisme de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Mme Judith Philippe indique qu'elle n'a pas de souci sur le fond du document mais bien sur sa forme et notamment avec le nombre de fautes d'orthographe dans les annexes qui indique une absence de soin à la rédaction et de relecture de ce document. Elle indique qu'elle souhaite, dorénavant, une correction des documents qui sont déposés à la délibération du Conseil communal et afin de ne pas ternir la réputation de la Ville de Binche, de l'Office du Tourisme et ne pas susciter des incompréhensions qui peuvent exister selon elle, en raison de fautes grossières d'orthographe.

M. Devin précise qu'une attention sera donnée à cela en précisant que la Ville de Binche est sensible à la matière. Elle organise, chaque année, une dictée pour les étudiants binchois.

Accord à l'unanimité

6. Asbl "Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2022 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2022 par l'Asbl "Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

7. Asbl "Amis de Binche Culture" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2022 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2022 par l'Asbl "Amis de Binche Culture", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

8. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 3ème trimestre 2023 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 3ème trimestre 2023, en date du 30 septembre 2023. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 295.246,77 €.

Prise de connaissance

9. Construction d'un Centre omnisports à Binche - Approbation de l'avenant 2 au compromis de vente - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant 2 au compromis de vente relatif à la parcelle cadastrée section D n° 11D3P0000, partie située à la rue de Namur à Binche et au prix de 271.500 €.

M. Calvagna indique que le dossier est relatif à la prorogation de la clause suspensive de vente jusqu'au 31 décembre 2025 alors que la clause actuelle est jusqu'au 31 décembre 2023. Il demande la raison d'être de cette prorogation qui semble indiquer une remise en cause de la mise en œuvre de ce projet.

M. Devin indique que l'objectif est plutôt de sécuriser la convention jusqu'en 2025. Un accord de principe sur l'octroi de subsides a été donné par le Ministre en charge. Le dossier doit à présent faire l'objet d'un cahier des charges et d'un permis afin de libérer concrètement les subsides. Il s'agit de proroger la convention jusqu'au constat de levée des clauses suspensives.

M. Tilmant indique qu'il s'agit d'une démarche habituelle dans un tel dossier.

Accord à l'unanimité

10. Maison de quartier de Péronnes - Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à l'acquisition de l'habitation située à la rue Louis de Brouckère n° 12 à Péronnes, en vue de la création d'une maison de quartier.

Accord à l'unanimité

11. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation de la convention d'indemnités locatives pour rupture de bail à ferme - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention d'indemnités locatives pour rupture de bail à ferme, pour la parcelle cadastrée section C n° 239b, en nature de terre, pour une contenance approximative, emprise en surface de 14a, occupée par le fermier et moyennant une indemnité s'élevant à 1.400 €;
- inscrire la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

Accord à l'unanimité

12. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation de la convention d'acquisition d'immeuble en pleine propriété - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention d'acquisition d'immeuble en pleine propriété, pour la parcelle cadastrée section C n° 239b, en nature de terre, pour une contenance approximative, emprise en surface de 14a, moyennant une indemnité s'élevant à 6.287,19 €;
- inscrire la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

Accord à l'unanimité

13. Placement d'une cabine électrique d'ORES sur un coin de la place de Bray - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord pour le placement d'une cabine électrique sur un coin de la place de Bray via un bail emphytéotique;
- marquer son accord sur les termes du projet de bail.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

14. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 12 décembre 2023 à savoir:

1. Présentation du plan stratégique 2024/2026;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

Accord à l'unanimité

15. IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de IGRETEC du 13 décembre 2023:

1. Affiliations/Administrateurs;
2. Première évaluation du Plan Stratégique 2023/2025.

Accord à l'unanimité

16. ORES - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'ORES Assets du 14 décembre 2023:

- Point 1 - Plan stratégique;
- Point 2 - Modifications statutaires.

Accord à l'unanimité

17. ORES - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver le point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ORES Assets du 14 décembre 2023:
- Point unique : Opération de scission partielle par absorption de l'AIESH afférente à la distribution d'énergie sur le territoire de la Ville de Couvin (sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny).

Accord à l'unanimité

18. CENEO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de CENEO du 15 décembre 2023:

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023/2025 ;
2. Prise de participation dans un partenariat entre CENEO et Ether Energy Développement ;
3. Nominations statutaires.

Accord à l'unanimité

19. IDEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver le point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'IDEA du 20 décembre 2023 à savoir:

1. l'évaluation 2023 du Plan stratégique IDEA 2023/2025.

Accord à l'unanimité

20. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.O.M.S. du 20 décembre 2023:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2023.
2. Plan stratégique 2024-2026 : *Examen – Vote - Décision.*
3. Projet de budget 2024 et plan financier 2024-2025 associé au plan stratégique : *Examen – Vote - Décision.*
4. Commune de Manage : Remplacement d'un mandataire
5. Désignation du titulaire de la fonction dirigeante locale de l'AIOMS.
6. Divers.

Accord à l'unanimité

21. HYGEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2023

Le Conseil communal est invité à approuver le point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2023 à savoir:

1. rapport sur l'évaluation 2023 du Plan stratégique 2023/2025.

Accord à l'unanimité

RENOVATION URBAINE

22. Reconnaissance en SAR - Ancien Vetimo

Le Conseil communal est invité à :
- lancer une procédure de reconnaissance du chancre "Vetimo" sis rue de l'octroi, 13 à Péronnes-lez-Binche (Binche 8Div./Parcelle A 399 E) en tant que Site à Réaménager (SAR);
- valider les documents en vue de cette demande de reconnaissance;
- charger l'agent de transmettre, sous le format ad hoc, les pièces nécessaires à cette reconnaissance.

M. Joie demande quelle est la conséquence d'un tel classement pour la société propriétaire d'une part et d'autre part, quels sont les objectifs poursuivis par la Ville de Binche au travers d'un tel classement.

M. Devin indique que la Ville de Binche, avec l'IDEA, soutient un projet d'extension du zoning de Bray-Péronnes et qu'à l'occasion de ce travail d'extension, la Ville de Binche a une attention sur la bonne occupation et la restructuration des espaces existants au sein de ce zoning. Le constat a été posé de l'état de non exploitation et d'abandon d'une parcelle, historiquement occupée par l'entreprise Vetimo. Il s'agit d'une parcelle de taille très intéressante au sein du zoning et il s'agit, dès lors, de la classer en tant que SAR.

M. Somers précise que le classement en tant que SAR ouvre des possibilités en terme d'expropriation et en vue de la réaffectation, par exemple, d'une parcelle vers une activité économique dans le futur. En l'absence d'un tel classement, une opération de réaffectation de la parcelle en faveur d'une activité économique semble compromise.

M. Joie demande alors le délai dans lequel ce classement pourra être obtenu. Il pose cette question compte tenu des constats portés sur une telle démarche entreprise pour l'Hôtel des Remparts à Binche.

M. Devin indique qu'il ne s'engage pas dans une réponse avec des délais qui ne sont à la gestion de la Ville de Binche. Le dossier est ensuite géré par la Wallonie pour la procédure de classement.

M. Joie demande alors la solution que l'on peut apporter dans cet autre dossier et pour lequel une demande de classement SAR a été sollicitée avec un accord de principe par le Conseil communal.

M. Devin précise que l'arrêté de classement va être pris par la Région Wallonne et le Ministre en charge sur base de l'analyse du dossier. Cette analyse vient de se terminer.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

23. Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2024", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3253 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2024". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 621/731-60 (n° de projet 20240016).

Accord à l'unanimité

24. Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2024", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3254 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2024". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.966,94 € hors TVA ou 150.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par procédure ouverte;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20240013).

Accord à l'unanimité

25. Accord-cadre de travaux 2024 - Fossés et ruisseaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2024 - Fossés et ruisseaux, le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3256 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux 2024 - Fossés et ruisseaux", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 877/731-60 (n° de projet 20240015).

Accord à l'unanimité

26. Intervention complémentaire de sécurisation du bâtiment dit des Récollets incendié sis Avenue Charles Deliège 33 à Binche - Procédure d'urgence - Ratification de la dépense en vertu de l'article L1311-5 du CDLD

Dans le cadre du marché « Intervention complémentaire de sécurisation du bâtiment dit des Récollets incendié sis Avenue Charles Deliège 33 à 7130 Binche - Procédure d'urgence », le Conseil communal ratifie la dépense de 54.330,00 € hors TVA ou 65.739,30 €, 21% TVA comprise du marché « Intervention complémentaire de sécurisation du bâtiment dit des Récollets incendié sis Avenue Charles Deliège 33 à 7130 Binche - Procédure d'urgence » et l'inscription budgétaire à la modification budgétaire n° 1 du budget ordinaire de l'exercice 2024, article 773/140-11 en vertu de l'article L1311-5 du CDLD.

M. Piret indique que l'intervention complémentaire de sécurisation pour laquelle le Collège souhaite une ratification auprès du Conseil communal est bien justifiée. Le groupe Union marque son accord pour ce point. Il souhaite, au titre d'information supplémentaire, savoir où en est l'enquête et plus particulièrement sur les causes et les auteurs de l'incendie. Il ne pourrait pas comprendre qu'aucune piste ne se dégage de cette enquête et que celle-ci soit au point mort. M. Piret craint que cela compromette toutes solutions pour ce bien, dès lors qu'il n'y aurait pas de mise en responsabilité et d'indemnisation. Aussi, il explique que considérant la dégradation du bien et l'absence de perspective de rénovation, l'entrée en propriété du bien par la Ville de Binche se pose. Elle pourrait être obtenue en compensation des frais engagés par celle-ci pour la sécurisation du bien. Mieux vaut être propriétaire de briques que de rien. Il demande si comme la presse l'indiquait, l'aggravation de la responsabilité de la Ville en cas d'entrée en propriété est un frein.

M. Devin indique qu'il ne dispose, à ce stade, d'aucune information de la part de la justice et sur l'avancée de l'enquête. Il sait que le dossier est traité par le secteur « Jeunesse » du Parquet. Les dépenses engagées par la Ville de Binche pour la sécurisation du site s'élèvent, à l'heure actuelle, à 266.000 EUR. Par rapport à la question de M. Piret sur une responsabilité supplémentaire qui dissuaderait la Ville de Binche de se porter acquéreuse du bien, M. Devin précise qu'il ne s'est jamais exprimé de la sorte via les médias ou les journalistes. Aussi, il ajoute qu'il a sollicité un rendez-vous auprès de Madame la Ministre en charge du Patrimoine de la Région Wallonne, afin de connaître les avancées éventuelles du dossier et les pistes de 2ème chance sur la table. M. Devin termine en indiquant que l'Evêché avait proposé à la Ville de se porter acquéreuse du bien avant le sinistre, en 2010, pour 1 EUR symbolique à la suite de la désacralisation de celui-ci. La Ville de Binche avait refusé cette proposition. Il estime que le sinistre survenu sur le bien n'incite pas la Ville de Binche à modifier son analyse compte tenu de la dégradation substantielle du bien intervenue depuis. M. Devin termine en soulignant, qu'à ce stade, l'objectif dans ce dossier est de protéger le citoyen.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

27. Accord-cadre de services - Essais/contrôle qualité des terres/curages et inspections caméra 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de services - Essais, contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2024", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des services;
- approuver le cahier des charges N° 3248 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de services - Essais/contrôle qualité des terres/curages et inspections caméra 2024". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 €, 21% TVA comprise;

- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20240017).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

28. Eclairage Public - Dossier Cronos n° 386158/386167 - Remplacement des luminaires - Binche - 565 points - Année 2023 - Dossier Cronos n° 386167 - Phase 1 sur 2 - 289 points - Approbation du bon de commande ORES - Décision

Dans le cadre du projet "Eclairage Public - Dossier Cronos n° 386158/386167 - Remplacement des luminaires - Binche - 565 points - Année 2023 - Dossier Cronos n° 386167 - Phase 1 sur 2 - 289 points », le Conseil communal est invité à :
- marquer son accord sur les travaux de remplacement / suppression des sources lumineuses conformément aux plans de l'offre n° 20743147 établis par ORES ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20743147 présenté par ORES et son annexe 1 pour un montant de 119.424,33 € HTVA et dont la part communale est de 74.194,33 € HTVA ;
- adhérer au financement proposé par CENEO et autoriser ORES d'envoyer une copie de la facture à CENEO;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 426/732-60 (n° de projet 20230037).

Accord à l'unanimité

29. Éclairage Public - Dossier Cronos n° 386158/386167 - Remplacement des luminaires - Binche - 565 points - Année 2023 - Dossier Cronos n° 386158 - Phase 2 sur 2 - 279 points - Approbation du bon de commande ORES - Décision

Dans le cadre du projet "Éclairage Public - Dossier Cronos n° 386158/386167 - Remplacement des luminaires - Binche - 565 points - Année 2023 - Dossier Cronos n° 386158 - Phase 1 sur 2 - 279 points », le Conseil communal est invité à :
- marquer son accord sur les travaux de remplacement / suppression des sources lumineuses conformément aux plans de l'offre n° 20740354 établis par ORES ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20740354 présenté par ORES et son annexe 1 pour un montant de 88.716,96 € HTVA et dont la part communale est de 41.136,96 € HTVA ;
- adhérer au financement proposé par CENEO et autoriser ORES d'envoyer une copie de la facture à CENEO;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 426/732-60 (n° de projet 20230037).

Accord à l'unanimité

30. Éclairage Public - Dossier Cronos n° 386158/386167 - Remplacement des luminaires - Binche - 565 points - Année 2023 - Convention de crédit CENEO Intercommunale pure de financement (ex-IPFH) - Approbation - Décision

Dans le cadre du projet "Éclairage Public - Dossier Cronos n° 386158/386167 - Remplacement des luminaires - Binche - 565 points - Année 2023 », le Conseil communal est invité à approuver les termes de la convention de crédit.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

31. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2023 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023, votée par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche en séance du 10 octobre 2023, comme suit :
- Recettes : 34.825,97 € ;
- Dépenses : 34.825,97 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2023 augmente de 1.757,31 € et s'élève à 31.447,93 €.

Pour: 17
Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos
Abstentions: 11
Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

32. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 après reformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 6 septembre 2023 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 70.689,75 € ;
- Dépenses : 70.689,75 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2024 s'élève à 34.405,95 €.
Un subside communal extraordinaire est inscrit pour le montant de 23.000,00 €.

Pour: 17
Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos
Abstentions: 11
Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

33. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2023 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval en séance du 10 octobre 2023, comme suit:
- Recettes : 1.350.519,87 € ;
- Dépenses : 1.350.519,87 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2023 n'augmente pas et s'élève toujours à 32.160,56 €.

Pour: 5
Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane
Contre: 23
Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Natacha Leroy, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Jean-Luc Fayt

34. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray - Compte - Exercice 2022 - Approbation du compte de l'exercice 2022 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 26 avril 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église de Notre-Dame du Travail à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2022, réformé comme suit :
- Recettes : 20.964,00 € ;
- Dépenses : 11.866,63 € ;
- Excédent : 9.097,37 €.

Le supplément communal versé par l'administration communale de Binche lors de l'exercice 2022 s'élève à 7.929,17 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2022.

Pour: 17
Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos
Abstentions: 11
Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

35. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 29 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin à Leval a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 949.924,02 € ;
- Dépenses : 949.924,02 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 s'élève à 25.423,41 €.

Pour: 5
Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane
Contre: 23
Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Natacha Leroy, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Jean-Luc Fayt

PERSONNEL

36. Personnel administratif - Chef de bureau Niveau A - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par recrutement & promotion - Appel restreint - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer trois emplois de Chef de bureau Niveau A vacant au cadre et à lancer un appel aux candidats par recrutement et promotion, selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

37. Personnel administratif - Attaché spécifique Asp Juriste - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par recrutement - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi d'Attaché spécifique Juriste vacant au cadre et décider d'étendre ou pas la réserve de recrutement existante en lançant un appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT

38. Enseignement fondamental - Binche 7 - Appel aux candidats à une fonction de Directeur(trice) stagiaire - Choix de la procédure d'appel - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter l'appel aux candidats à un poste de Directeur/trice stagiaire dans un emploi vacant pour l'école communale fondamentale Binche 7.

M. Van Houter explique que le dossier concerne la création d'une nouvelle Direction d'enseignement à Binche. Celle-ci est permise par l'augmentation substantielle du nombre d'élèves au sein du réseau d'enseignement communal qui ouvre la possibilité de créer cet établissement et cette Direction supplémentaire.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

39. Enseignement fondamental - Pacte pour un enseignement d'Excellence - Vague 1 - Présentation des adaptions après l'évaluation intermédiaire du plan de pilotage de l'école Binche 4 en vue de la présentation au DCO avant validation par celui-ci

Le Conseil communal est invité marquer son accord sur les modifications apportées, au plan de pilotage de l'école fondamentale Binche 4, après l'évaluation intermédiaire conformément à l'article 1.5.2 - 9, § 2 du Code de l'enseignement.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

40. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2020/2021 - Organisation des cours - Décision

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2020/2021.

Accord à l'unanimité

41. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2021/2022 - Organisation des cours - Décision

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2021/2022.

Accord à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

42. Validation du budget coût-vérité - Exercice 2024 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le budget coût-vérité relatif à l'exercice 2024.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

43. Impositions communales - 040/363-03 - Règlement taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2024 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024.

Accord à l'unanimité

CULTURE

44. Convention de partenariat entre la Ville de Binche et l'Asbl "Les Petites coccinelles"- Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Binche et l'Asbl " Les Petites coccinelles ".

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

45. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à 7130 Binche, avenue Charles Deliège, 3 (première place de stationnement en face de la Trattoria-Léonidas-etc.).

Accord à l'unanimité

46. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, rue du Presbytère, n°20.

Accord à l'unanimité

47. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, rue des Garennes, n°76.

Accord à l'unanimité

48. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray, Cité du Moustier, en face du numéro 18.

Accord à l'unanimité

49. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche, à la Chaussée Brunehault, 238.

Accord à l'unanimité

50. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez, à la rue Samain, n°12.

Accord à l'unanimité

51. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, rue de Buvrinnes, n°22.

Accord à l'unanimité

52. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, rue de Buvrinnes, n°23.

Accord à l'unanimité

53. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, Avenue Marie-José, n°82.

Accord à l'unanimité

54. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, rue du Pressé, n°12.

Accord à l'unanimité

55. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue Jean Jaurès, n° 39.

Accord à l'unanimité

56. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la Route de Mons, en face du n°18 (première place de stationnement à proximité de l'ancienne "Maison du Peuple").

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

57. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 octobre 2023 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 19 octobre 2023.

Accord à l'unanimité sans remarques

Divers :

M. Fragapane indique être interpelé par les habitants de la Cité Max Buset concernant la circulation à grande vitesse déplorée au sein du quartier. Il précise que des familles avec des enfants se sont installées au sein du quartier et la vitesse met en danger ces enfants. Ensuite, *à la rue du Cœur Dolent, M. Fragapane explique qu'une grande flaque d'eau est présente devant la façade d'un citoyen et que celle-ci prend l'eau lorsque des véhicules roulent dans la flaque. Il demande une solution à cette problématique. Des travaux ont été entrepris sur cette voirie mais n'ont pas solutionné ce problème.*

M. Calvagna indique que M. Watremez n'a pas reçu la convocation à la réunion commune Ville/Cpas du mois d'octobre et qu'il ne s'est donc pas présenté à celle-ci. Il tient à le préciser afin que la problématique ne se présente plus. Aussi, il indique qu'entre les numéros 107 & 119 de la rue d'Anderlues, il y a des gravillons qui sont collés à la voirie et qu'un motard signale un risque de chute. M. Calvagna demande une intervention afin de solutionner ce problème.

Mme Philippe précise qu'un stationnement de camions est constaté en contre-bas de la rue de Namur au niveau de la piscine. Ils sont présents en soirée et le week-end. Ils occupent les places normalement destinées aux utilisateurs de la piscine, présents en nombre, en raison de l'organisation des écoles de natation, en soirée et le week-end. Par ailleurs, ces camions obstruent la visibilité et mettent en danger les usagers faibles de cette voirie. Mme Philippe demande qu'une solution soit trouvée afin de ne plus constater ce type de stationnement. Aussi, elle indique une situation identique au parking des Pastures. Enfin, par rapport à la recharge des cartes HYGEA, elle précise qu'il faudrait qu'un tuto explicatif soit diffusé via les moyens de communication de la Ville de Binche. Des usagers sont en difficulté pour effectuer de telles recharges. Enfin concernant l'ouverture des écoles durant le Carnaval, Mme Philippe demande la position de la Ville de Binche et quel type de communication sera donné par rapport à cela.

Sur le premier point concernant la circulation à la Cité Max Buset, M. Devin indique que les véhicules qui circulent dans ce quartier, en cul de sac, appartiennent forcement à des habitants du quartier ou à des proches. Il n'y a aucun passage en transit sur cette voirie. La proposition de placement de pots de fleurs, sollicitée par M. Calvagna, peut être problématique. M. Devin indique qu'une analyse sera faite auprès des services de Police sur cette thématique de vitesse rencontrée dans le quartier. Relativement à la question de la rue du Cœur Dolent, M. Devin indique qu'il y a eu l'utilisation d'une queue de budget pour refaire des trottoirs. Ceux concernés par la réfection desservaient les bâtiments d'intérêt public comme par exemple la crèche. L'intervention n'a pas pu être prolongée sur l'ensemble de la voirie. Concernant la présence de gravillons et de béton à la rue d'Anderlues, M. Devin est informé qu'un entrepreneur y a déversé des gravillons mélangés avec du béton. Le service des Travaux a tenté d'enlever le dépôt présent sur la voirie mais sans succès sauf à arracher le revêtement de la chaussée. Par rapport au stationnement à la piscine, M. Devin regrette que cela soit une habitude qui a été prise durant les travaux de la piscine. A présent la piscine est rouverte et il s'agit de réserver ces emplacements en faveur des utilisateurs et de sécuriser la circulation. Une action a été entamée à Ressaix par rapport à du stationnement problématique de camions et donc les équipes vont être sollicitées ici aussi. Relativement au Carnaval de Binche et à l'ouverture des écoles, M. Devin précise qu'une réunion s'est tenue avec les directions d'écoles de l'entité, tous réseaux confondus. Certaines étaient excusées. Le but de cette rencontre était d'exposer les dispositifs qui seront mis en place dans les différents réseaux. L'état d'esprit était très positif lors de cette réunion. Pour les écoles communales, la Ville de Binche passera le dispositif en Copaloc avant de communiquer sur celui-ci.

M. Van Houter indique qu'il refuse de communiquer avant que ce dispositif ne soit approuvé en Copaloc, par respect pour les membres de équipes pédagogiques qui seront les premiers avertis de ce dispositif. Les pistes de solutions circulent déjà auprès des membres des équipes des écoles communales.

*

La séance est levée.

*

Séance du Conseil du 7 décembre 2023 à 19h00

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
58	Personnel ouvrier statutaire - Congé pour convenances personnelles - Décision	Pers.
59	Personnel employé - Réserve de recrutement d'attachés spécifiques juristes A1sp (2015) - Renouvellement	Pers.
60	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2020/2021 et 2022/2023 - Désignation d'une institutrice maternelle et primaire en immersion anglais à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants - Décision	Ens
61	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2022/2023 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
62	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2022/2023 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
63	Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent du 16 septembre 2023 au 21 octobre 2023 - Ratification	Ens
64	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 4 périodes par semaine du 30 septembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
65	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire en immersion linguistique anglais à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine du 30 septembre 2023 au 5 juillet 2024 et désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 2 périodes par semaine du 26 septembre 2023 au 5 juillet 2024 à charge de la Ville de Binche - Ratification	Ens
66	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 - Affectation d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif - Décision	Ens
67	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 - Affectation d'une maîtresse de religion catholique - Désignation et affectation en qualité maîtresse de philosophie et citoyenneté dans des emplois vacants - Décision	Ens
68	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 -	Ens

	Abrogation de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 18 septembre 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	
69	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médico-Sociaux d'une institutrice maternelle et maîtresse de psychomotricité à titre définitif à raison d'une période par semaine en psychomotricité et à partir du 30 septembre 2023 - Ratification	Ens
70	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif - Décision	Ens
71	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I à partir du 1er janvier 2024 d'une institutrice maternelle à titre définitif - Ratification	Ens
72	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants - Décision	Ens
73	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire en qualité de maîtresse de religion catholique dans un emploi non vacants - Décision	Ens
74	Enseignement fondamental - Personnel - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion catholique à titre de pénurie non listé dans des emplois non vacants - Décision	Ens
75	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant - Décision	Ens
76	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Fin de contrat de travail d'un commun accord avec une maîtresse de néerlandais à raison de 11 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche à dater du 25 septembre 2023 - Ratification	Ens
77	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation et affectation d'une puéricultrice en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie non listé dans des emplois non vacants du 16 mars 2021 au 2 avril 2021 - Décision	Ens
78	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Affectation d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif dans le P.O. de Morlanwelz et réaffectée à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
79	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaire 2020/2021 et 2022/2023 - Désignation et affectation d'un	Ens

	maître de religion protestante à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	
80	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaire 2017/2018 et 2018/2019 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion protestante à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
81	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
82	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2017/2018 - Désignation et affectation d'un maître de religion protestante à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
83	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2019/2020 - Désignation et affectation d'un maître de religion protestante à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
84	Enseignement Fondamental - Binche 7 - Direction - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un(e) directeur(trice) d'école à titre temporaire à partir du 28 août 2023 et ce jusqu'à la désignation d'un(e) directeur(trice) stagiaire pour un emploi vacant dans une fonction de directeur/trice dans une école maternelle/primaire/fondamentale - Ratification	Ens
85	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
86	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 - Désignation d'une institutrice maternelle en immersion anglais à titre temporaire dans des emplois vacants - Décision	Ens
87	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation et affectation d'un maître de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
88	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
89	Enseignement fondamental - Personnel - Affectation d'une maîtresse de religion islamique à titre définitif dans le P.O. de La Louvière réaffectée à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
90	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation et affectation d'un maître de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens

91	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais et maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans des emplois vacants - Décision	Ens
92	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 6 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 30 septembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
93	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine et d'une institutrice primaire en immersion linguistique anglais à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 29 août 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
94	Enseignement fondamental - Enseignement de Promotion Sociale - Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Absences momentanées des directeurs d'écoles - Suppléances - Ratification	Ens
95	Enseignement Fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent du 14 août 2023 au 15 septembre 2023 - Ratification	Ens
96	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2022/2023 - Désignation d'une institutrice maternelle en immersion anglais à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants - Décision	Ens
97	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2022/2023 - Désignation d'une institutrice maternelle et primaire en immersion anglais à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants - Décision	Ens
98	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2022/2023 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants - Décision	Ens
99	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 - Désignation d'une institutrice maternelle et primaire en immersion anglais à titre temporaire dans des emplois vacants - Décision	Ens
100	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une éducatrice spécialisée en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie dans des emplois non vacants - Décision	Ens
101	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2021/2022 - Désignation d'un instituteur primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi non vacant - Décision	Ens
102	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2022/2023 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre	Ens

	temporaire dans des emplois vacants et non vacants - Décision	
103	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Désignation d'un maître d'éducation physique dans divers emplois vacants et non vacants à titre temporaire - Décision	Ens
104	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 29 août 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
105	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 29 août 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
106	Enseignement primaire - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté du 8 février 2022 au 11 février 2022 - Décision	Ens
107	Enseignement primaire - Personnel - Années scolaires 2021-2022 / 2022-2023 - Désignation et affectation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire dans des emplois non vacants - Décision	Ens
108	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique dans divers emplois vacants et non vacants à titre temporaire - Décision	Ens
109	Enseignement fondamental - Personnel - Années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique dans divers emplois non vacants à titre temporaire - Décision	Ens
110	Enseignement primaire - Personnel - Années scolaires 2021-2022 / 2022-2023 - Désignation et affectation d'un maître de philosophie et citoyenneté dans des emplois vacants et non vacants à titre temporaire - Décision	Ens
111	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant du 25 janvier 2022 au 28 janvier 2022 - Décision	Ens
112	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant du 17 décembre 2018 au 1er février 2019 - Décision	Ens
113	Enseignement fondamental - Année scolaire 2020/2021 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant du 14 septembre 2020 au 30 juin 2021- Décision	Ens
114	Enseignement primaire - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté du 18 mai 2022 au 27 juin 2022 - Décision	Ens

115	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une maitresse de seconde langue: néerlandais à titre temporaire à raison de 6 périodes non vacantes du 19 mai 2022 au 30 juin 2022 - Décision	Ens
116	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes vacantes pendant l'année scolaire 2021-2022 - Décision	Ens
117	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignations et affectations d'une institutrice primaire à titre temporaire en tant qu'institutrice primaire en tant que maîtresse de morale et maîtresse de cours de philosophie et citoyenneté	Ens
118	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants pour l'année scolaire 2022/2023 - Décision	Ens
119	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant du 29 août 2022 au 30 octobre 2022 - Décision	Ens
120	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant du 21 octobre 2021 au 27 octobre 2021 - Décision	Ens
121	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant pour l'année scolaire - Décision	Ens
122	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire en qualité maîtresse de philosophie et citoyenneté dans des emplois non vacants - Décision	Ens
123	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant du 9 janvier 2023 au 18 janvier 2023 - Décision	Ens
124	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant du 21 avril 2023 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
125	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants du 29 août 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
126	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants à raison de 18 périodes pour l'année scolaire 2022/2023 - Décision	Ens

127	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants du 29 septembre 2022 au 21 octobre 2022 - Du 7 novembre 2022 au 23 novembre 2022 - Du 24 novembre au 23 décembre 2022 - Du 9 janvier 2023 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
128	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant du 29 août 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
129	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 26 septembre 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
130	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 29 août 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
131	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants du 29 août 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
132	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 29 août 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
133	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants pendant l'année scolaire - Décision	Ens
134	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants pendant l'année scolaire 2022/2023 - Décision	Ens
135	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 7 septembre 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
136	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant pendant l'année scolaire - Décision	Ens
137	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants du 5 octobre 2022 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
138	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant pendant l'année scolaire - Décision	Ens

139	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants du 23 mars 2023 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
140	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants pendant l'année scolaire - Décision	Ens
141	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants du 3 février 2023 au 7 juillet 2023 - Décision	Ens
142	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017/2018 - 2018/2019 - 2019/2020 - 2020/2021 - 2021/2022 - 2022/2023 - Personnel - CT informatique DS - CT Comptabilité DS - Fixation des prestations à raison de 80 périodes par année et désignation à raison de 900 périodes par année d'un professeur d'informatique/comptabilité et marketing - Décision	DF
143	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de PP confection DI à titre temporaire - Décision	Ens
144	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de PP confection DI et DS à titre temporaire	Ens
145	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de CT informatique à titre temporaire prioritaire - Décision	Ens
146	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de mathématiques appliquées à titre temporaire - Décision	Ens
147	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de couture à titre temporaire	Ens
148	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de droit à titre temporaire	Ens
149	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'informatique à titre temporaire prioritaire et définitif	Ens

150	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'infographie DS à titre temporaire prioritaire	Ens
151	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de confection à titre temporaire - Décision	Ens
152	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'italien à titre temporaire - Décision	Ens
153	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de français langue étrangère à titre temporaire prioritaire - Décision	Ens
154	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'italien à titre temporaire - Décision	Ens
155	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'italien à titre temporaire - Décision	Ens
156	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de dentelle à titre temporaire puis définitif- Décision	Ens
157	Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Personnel - Années scolaire 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire et définitif dans un emploi vacant - Décision	Ens
158	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de langues germaniques à titre temporaire et temporaire prioritaire - Décision	Ens
159	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de Sciences à titre temporaire - Décision	Ens
160	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de CT secrétariat bureautique à titre temporaire - Décision	Ens
161	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur	Ens

	Plus Oultre - Années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'informatique à titre temporaire - Décision	
162	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de français langue étrangère à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
163	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'espagnol à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
164	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de mathématiques à titre temporaire dans un emploi vacant - Décision	Ens
165	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de langues germaniques à titre temporaire prioritaire - Décision	Ens
166	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de géographie à titre temporaire dans des emplois vacants - Décision	Ens
167	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de comptabilité et de cours commerciaux à titre temporaire - Décision	Ens
168	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de français à titre temporaire dans des emplois vacants - Décision	Ens
169	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Années scolaires 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur de français à titre temporaire et temporaire prioritaire - Décision	Ens
170	Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2021-2022 / 2022-2023 - Personnel - Désignation d'un professeur d'anglais à titre temporaire dans des emplois vacants - Décision	Ens